Lettre du CNU n°25

Édito du président du CNU

En mars dernier, la mise en place de mesures restrictives exceptionnelles destinées à protéger l'ensemble de la population sur le plan de leur santé s'est faite de façon urgente et précipitée pour tous, face à la menace sanitaire qui grandissait.

Ces mesures se justifiaient dans le contexte de l'époque et elles ont permis de faire face au confinement généralisé qui s'appliquait à l'ensemble de la population.

A l'inverse, le retour à la normale s'est fait plus lentement pour les usagers du secteur médico-social qu'ils vivent en établissement ou à domicile. La levée des mesures contraignantes mises en place lors du confinement a été plus ou moins rapide selon les régions ou les établissements sans que cela soit toujours justifié. Les mesures restrictives liées au confinement et à la période de sortie de confinement ont été de toute nature pour les personnes accompagnées y compris dans le respect des libertés individuelles et plus largement du droit des usagers. Ainsi, l'information, l'écoute, la consultation des usagers sont encore à améliorer ici et là dans les établissements et services.

Afin de s'assurer du respect des libertés individuelles des personnes accompagnées et plus largement le droit des usagers, nous comptons sur chacun de vous pour nous remonter votre vécu et les situations problématiques auxquelles vous êtes ou avez été confrontés.

Face à la dégradation des conditions sanitaires que nous risquons de devoir subir dans les prochaines semaines, nous devons nous assurer que le principe de base d'APF France handicap est appliqué dans chaque structure de l'association : « ***La situation de handicap ne doit pas mener à des mesures plus strictes que celles imposées à la population générale, le handicap ne constituant pas en tant que tel un critère de vulnérabilité face au Covid19 »***.

Une information complète, objective, accessible à tous, doit être apportée régulièrement à toutes les personnes accompagnées. Il convient également d'appliquer de façon permanente les principes de base des droits des usagers dans tous les domaines et les territoires, et veiller à ne pas accroître leur isolement.

Le CNU a été informé de manière hebdomadaire par la direction générale et continue à l'être régulièrement, sur les diverses mesures mises en place quant à cette épidémie

Le CNU est présent à vos côtés dans cette période difficile et complexe. N'hésitez pas à nous contacter !

Michel LALEMANT
Président du CNU
Annie LEOPOLD
Vice-présidente du CNU

2 Ne pas rester dans l'isolement et garder le contact

Adresse mail à destination des présidents de CVS :

Depuis plusieurs années, le CNU demande à ce que chaque président de CVS dispose d'une adresse mail afin de pouvoir communiquer plus facilement. C'est ainsi que durant le confinement, cette demande a été suivie d'effet. En date du 10 juillet, tous les présidents de CVS qui disposent d'une adresse mail personnelle ont reçu une adresse mail APF France handicap sur le format cvs.nomdefamille@externe.apf.asso.fr.

Pour que cette adresse soit mise en service, il est nécessaire que chaque président de CVS valide son mot de passe. A ce jour, vous êtes encore nombreux à ne pas l'avoir fait. Nous vous invitons à le faire rapidement afin que nous puissions par la suite échanger plus facilement.

Notre lien avec vous : les comptes rendus de CVS :

Le CNU est très attentif aux comptes rendus de réunion de CVS qui lui sont adressés.

Afin de mener à bien nos missions, nous avons besoin :

- **Que ces comptes rendus soient envoyés au fil de l'eau et pas quelques mois plus tard, afin de réagir rapidement sur des situations qui peuvent poser problème**.
- Que la forme de ces comptes rendus respecte un minimum d'attention dans la forme notamment l'intitulé de la structure, la liste des personnes présentes et à quel titre elles sont présentes, idem pour les personnes absentes, les sujets abordés et les décisions prises ou à prendre, ainsi que les indications sur la validation du compte-rendu.

Pour vous aider, nous allons produire prochainement un guide rassemblant les recommandations qui nous paraissent utiles pour faciliter la lecture des comptes rendus et leur compréhension par tous.

Ceci ayant pour objectif de nous permettre de réagir si besoin sur des situations complexes ou mettre en avant des initiatives positives qui émanent de vos structures et services.

Rencontres régionales :

Au regard du contexte et pour la sécurité de tous, nous avons été contraint d'annuler les rencontres régionales prévues en Centre Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. Nous sommes néanmoins disponibles pour organiser ponctuellement si nécessaire et au besoin des échanges téléphoniques individuels ou collectifs afin d'échanger sur les problématiques que vous pouvez rencontrer dans vos structures et services.

Nous espérons pouvoir reprendre début 2021 ces rencontres essentielles dans le dispositif de consultation des usagers afin de remonter au mieux auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration vos préoccupations et vous assurer de notre appui en la matière.

N'hésitez surtout pas à nous écrire à l'adresse mail suivante : cnu@apf.asso.fr ou president-cnu@apf.asso.fr

En direct des CVS : initiatives et bonnes pratiques

Le **SAVS et Foyer de vie "La Tour de Rocourt" à CHAUNY** a réalisé une vidéo afin d'expliquer de manière décalée et divertissante les missions de son groupe d'expression, voici le lien vers la vidéo :
https://drive.google.com/file/d/1NBzGHstWe84FYLEmpI3vcnfb39TMJx6V/view?usp=sharing

Au sein du **FAM de Douvres-la-Délivrande,** les professionnels accompagnent les membres du CVS à élaborer l'ordre du jour des réunions à l'aide notamment de pictogrammes.

Le projet d'établissement **du pôle adulte FAP-SAVS-SAHTMO** situé à Saint Julien les Metz a été présenté aux membres du CVS pour avis avant validation définitive. Les remarques seront recueillies lors de la réunion suivante ce qui laisse du temps aux membres du CVS d'en prendre connaissance. Cette démarche est à saluer et devrait être celle de tous les CVS. Il est à noter que la version transmise est une version simplifiée.
Dans le même établissement, les modalités de déconfinement ont fait l'objet d'un avis des membres du conseil.